



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/ICP/2008/2  
3 mars 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE  
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation  
et de compétitivité

Deuxième session  
Genève, 14 et 15 février 2008

**RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DES POLITIQUES  
D'INNOVATION ET DE COMPÉTITIVITÉ  
SUR SA DEUXIÈME SESSION**

**I. PARTICIPATION**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa deuxième session les 14 et 15 février 2008. Y ont participé quelque 50 experts représentant des organismes publics, des institutions universitaires et le secteur privé de 28 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi que des représentants d'organisations et d'agences internationales.

2. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Communauté économique eurasiennne ont également participé à la réunion.

**II. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

3. M. Krzysztof Gulda, Président de l'Équipe de spécialistes, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

### III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire (ECE/CECI/ICP/2008/1) a été adopté.

### IV. DÉBAT DE FOND (point 2 de l'ordre du jour)

5. Ce débat s'est déroulé sous la forme d'un séminaire d'application sur les moyens d'action et les mesures concrètes permettant d'accroître la capacité d'innovation des entreprises et sur leurs performances à cet égard. Ce séminaire visait à susciter un débat d'orientation et un partage d'expériences pratiques entre responsables politiques, spécialistes, représentants d'associations professionnelles, universitaires et autres experts. Parmi les sujets abordés à cette occasion, on retrouvait certaines des questions de fond devant être inscrites au programme de travail de l'Équipe de spécialistes pour 2008. Les discussions ont été organisées en quatre séances de travail où plusieurs experts ont présenté des exposés officiels<sup>1</sup>.

6. Au cours de la première séance, consacrée à la création d'un environnement propice au renforcement de la capacité d'innovation des entreprises, les participants ont évoqué les questions suivantes:

a) Les conditions favorisant l'innovation, notamment celles qui concernent l'offre et la demande et les possibilités d'action entre les différentes parties prenantes du processus d'innovation;

b) Le rôle des politiques et des instruments disponibles dans l'amélioration de ces conditions, plus précisément l'infrastructure et à la formation;

c) L'éventail des instruments et des moyens qui caractérisent la panoplie de mesures prises par la Pologne dans le domaine de l'innovation; et

d) Les progrès accomplis pour définir les institutions et les politiques d'innovation de l'Ukraine ainsi que les forces et faiblesses actuelles de son système national d'innovation.

7. Les participants ont discuté du rôle que les gouvernements devraient jouer dans le processus d'innovation. Certains ont souligné que les coûts liés à l'intervention des pouvoirs publics devaient être pris en compte et que les gouvernements devaient se contenter d'intervenir uniquement dans les domaines qu'ils pouvaient réellement contrôler. Comme l'impact de l'intervention gouvernementale tarde à se concrétiser parce qu'il faut beaucoup de temps pour cerner les problèmes et pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, il est essentiel que les politiques d'innovation et de compétitivité s'inscrivent dans une perspective à long terme.

8. Des participants ont aussi fait valoir l'importance d'intégrer des mécanismes d'évaluation dans les programmes, et ce, dès leur conception. L'impact total des politiques d'innovation ne peut réellement être évalué qu'à long terme, réalité dont devraient tenir compte la stratégie d'évaluation et les indicateurs utilisés pour l'évaluation.

---

<sup>1</sup> Tous les exposés et communications présentés par les participants peuvent être consultés sur le site Web du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (<http://www.unece.org/ceci/>).

9. Selon certains participants, il ne suffit pas d'adopter une politique d'innovation dynamique, il faut aussi améliorer les conditions économiques et financières générales. Cette approche pourrait en fait se révéler plus avantageuse pour l'innovation que l'adoption de politiques d'innovation spécifiques, en fonction des conditions existant à l'origine.
10. La deuxième séance de travail concernait le rôle des structures d'aide à la création et au développement d'entreprises favorisant l'innovation. Plusieurs sujets ont été abordés pendant les discussions:
- a) Le rôle des regroupements dans la promotion de l'innovation, notamment leur dimension transnationale, et plus spécifiquement les activités du réseau d'innovation de la région de la mer Baltique dans ce domaine;
  - b) L'incompatibilité éventuelle entre l'objectif visant à renforcer l'innovation et celui consistant à améliorer la cohésion régionale, et la façon dont les regroupements peuvent contribuer à concilier ces objectifs;
  - c) Les moyens d'action favorisant la formation de regroupements et leurs limites;
  - d) Les parcs scientifiques: les objectifs des diverses parties prenantes (entreprises, instituts de recherche, gouvernements) et les exemples réussis de création de telles institutions;
  - e) Les progrès accomplis dans la mise en place d'une infrastructure d'innovation en Fédération de Russie (programmes de soutien, parcs technologiques, pépinières d'entreprises) et les enjeux qui se dessinent à l'horizon;
  - f) Les différentes solutions permettant d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des intermédiaires en innovation;
  - g) Le rôle des gouvernements, en tant que facilitateurs, dans le processus d'innovation et la pertinence de l'information stratégique dans l'élaboration des politiques;
  - h) L'importance des approches systémiques qui sont adaptées au contexte et qui soulignent les liens entre diverses composantes du système d'innovation; et
  - i) La contribution concrète des pépinières d'entreprises en faveur des entreprises innovantes.
11. Des participants ont rappelé qu'il existait différents types de petites et moyennes entreprises et qu'il fallait donc différents types d'aides publiques. Certains ont aussi fait observer que l'innovation ne se limitait pas nécessairement aux domaines des nouvelles technologies, mais qu'elle pouvait également toucher les secteurs «traditionnels». Il serait dès lors malencontreux de privilégier uniquement la création d'innovations. Les efforts déployés sur le plan des politiques devraient plutôt chercher à améliorer la diffusion des innovations existantes et à renforcer les capacités d'absorption et d'adaptation à cet égard.
12. Quelques participants ont fait valoir l'importance du rôle des grandes entreprises multinationales. Celles-ci ne se contentent en effet pas d'assumer une part considérable des coûts de recherche-développement (R-D), elles jouent aussi un rôle majeur dans la diffusion du savoir

à l'échelle internationale. En tant que clients importants de petites entreprises innovantes, elles sont à l'origine d'une grande partie de la demande d'innovation. Elles ont aussi tendance à constituer de nouvelles entreprises de haute technologie, auxquelles elles confient le soin d'exploiter les innovations résultant de recherches internes qu'elles ne souhaitent pas commercialiser elles-mêmes, et à offrir une solution de rechange intéressante pour les investisseurs individuels et les spécialistes du capital-risque souhaitant investir dans de nouvelles entreprises de haute technologie, puisque les multinationales rachètent souvent de telles entreprises dans le but d'acquérir leur technologie.

13. Les participants ont reconnu que les droits de propriété intellectuelle jouaient un rôle essentiel s'agissant des performances en matière d'innovation. Il est toutefois indispensable d'établir un équilibre approprié entre la nécessité d'accorder des droits exclusif aux entreprises innovantes, afin qu'elles puissent récupérer leurs investissements initiaux, et la nécessité de permettre la diffusion universelle des innovations. La stratégie qu'il convient d'adopter pour protéger la propriété intellectuelle dépend de la façon dont le respect de ces droits peut être assuré dans un pays donné.

14. Au cours de la troisième séance de travail, portant sur les différentes façons de renforcer les liens entre l'industrie et la science, les participants ont notamment discuté des questions suivantes:

a) Le fait que le modèle linéaire d'innovation ne permet pas de mettre en œuvre des stratégies de commercialisation efficaces;

b) L'importance d'accorder un soutien approprié aux fonctions et aux liens, et non uniquement aux organisations;

c) La prise en compte d'autres types de liaison au sein du système national d'innovation pour accroître l'impact des interventions gouvernementales;

d) Les leçons tirées du programme américain Recherche et innovation pour les petites entreprises, et les facteurs qui influent favorablement sur les activités de commercialisation des petites entreprises;

e) Le rôle des institutions d'enseignement et de recherche dans la promotion de l'innovation, et les mécanismes visant à faciliter la coopération entre le milieu universitaire et le secteur commercial;

f) L'importance de disposer de mesures d'incitation convenables et de conditions générales appropriées pour renforcer les liens entre l'industrie et la science;

g) L'innovation en tant que solution favorisant la compétitivité, en particulier l'expérience de la République tchèque;

h) Les réalisations de plusieurs grands ensembles scientifiques et les facteurs de leur réussite; et

i) Les processus d'innovation et les mesures d'incitation spécifiques au secteur des logiciels.

15. Les participants de la quatrième séance de travail ont quant à eux examiné l'importance du capital humain et des compétences pour l'innovation, en attirant l'attention sur un certain nombre de questions, notamment:

- a) Le rôle de la formation, non seulement pour favoriser la création d'innovations, mais aussi pour renforcer la capacité d'absorption et la diffusion de ces innovations;
- b) Les divers bénéfices découlant de différents types de formation en fonction du degré de développement technologique; et
- c) Le caractère à long terme de tout changement apporté à la structure des compétences, et l'importance d'un apprentissage continu.

16. L'animateur a indiqué qu'il était difficile de résumer le débat qui avait eu lieu en raison de la profusion d'idées abordées et de la complexité des processus d'innovation. Certains éléments étaient toutefois clairement ressortis des discussions:

- a) Les politiques d'innovation doivent être examinées à la lumière des échecs attribuables à la rivalité entre le marché et les pouvoirs publics. L'intervention de l'État et les innovations induites par le marché ne sont pas des alternatifs incompatibles, mais bien des éléments complémentaires d'une bonne politique d'innovation;
- b) Il est essentiel d'adopter des approches adaptées aux conditions locales;
- c) Il faut déployer une panoplie appropriée de moyens d'action tenant compte de divers facteurs ayant un impact sur l'innovation, notamment ceux qui ont des incidences plus générales comme le climat économique;
- d) La promotion de l'innovation, notamment l'investissement étranger direct et les régimes commerciaux, doit se faire dans un souci de transparence; et
- e) Des mécanismes d'évaluation devraient être inclus dès la conception des programmes publics.

17. Le Président a remercié les intervenants et s'est félicité des efforts faits par le secrétariat pour organiser ce séminaire. Il a encouragé les membres de l'Équipe à tirer parti des discussions qui ont eu lieu et des documents qui ont été présentés à cette occasion.

## **V. EXAMEN DES TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS LA PREMIÈRE SESSION (point 3 de l'ordre du jour)**

18. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des travaux accomplis en 2007 dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité et dans d'autres domaines thématiques inscrits au programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, comme il en avait été fait mention à la deuxième session du Comité, du 5 au 7 décembre 2007 (ECE/CECI/2007/2).

19. Dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité, les principaux produits résultant du travail collectif de l'Équipe ont été:

a) L'Examen comparatif intitulé «La création d'un environnement propice à une amélioration de la compétitivité et à la mise en place de systèmes d'innovation nationaux efficaces. Enseignements tirés de l'expérience des pays de la CEE»; et

b) Le Recueil de bonnes pratiques de nature à favoriser l'innovation et sa diffusion.

20. Le secrétariat a aussi présenté brièvement les travaux réalisés dans d'autres domaines d'intervention du Comité:

a) Entreprenariat et développement des entreprises;

b) Financement du développement des entreprises innovantes;

c) Partenariats public-privé;

d) Commercialisation et protection des droits de propriété intellectuelle; et

e) Autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques.

21. Le Président a fait observer que les liens entre les différents domaines thématiques étaient très importants pour générer des effets de synergie et éviter de faire double emploi; il a invité les membres de l'Équipe à se familiariser avec les activités réalisées dans d'autres domaines et à en tirer profit.

## **VI. PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2008 (point 4 de l'ordre du jour)**

22. Avant d'engager la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le Président a donné la parole à la délégation du Monténégro, qui participait pour la première fois aux travaux de l'Équipe de spécialistes. Les nouveaux membres de l'Équipe ont brièvement informé les participants de la situation économique du Monténégro et ont exprimé le souhait de participer activement aux travaux futurs de l'Équipe.

23. Le secrétariat a rappelé que, conformément au programme de travail du Comité dans le domaine d'intervention «Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir», l'Équipe devait contribuer, en 2008, aux principaux produits et activités qui suivent:

a) Examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation; et

b) Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation.

24. Il a aussi été rappelé que, à sa première session tenue à Genève les 8 et 9 mars 2007, l'Équipe avait adopté un plan d'activités pour 2007-2008, figurant dans le document ECE/CECI/ICP/2007/2, qui préconisait l'orientation thématique suivante pour les produits prescrits:

a) Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'absorption des entreprises: quelques questions particulières;

b) Bonne pratique en matière de mise en place de structures d'aide à la création et au développement d'entreprises qui favorisent l'innovation (parcs scientifiques et technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.): le rôle de la politique publique; et

c) Création d'un environnement propice à l'innovation (point lié aux précédents).

25. Ces thèmes s'inspiraient du contenu et de la structure du débat de fond prévu au point 2 de l'ordre du jour. Les délibérations qui se sont déroulées à cet égard ont souligné l'importance de plusieurs questions additionnelles, qui seront prises en considération dans les travaux futurs de l'Équipe.

26. Certaines des questions mises en avant au cours des délibérations seront abordées au titre d'autres domaines d'intervention du programme de travail du Comité et, plus précisément, lors de plusieurs réunions d'experts et conférences du Comité, notamment:

a) La première session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, qui se tiendra à Genève les 28 et 29 février 2008;

b) La Conférence internationale sur le thème «Investir dans l'innovation: créer de nouvelles perspectives pour la région de la CEE», qui aura lieu à Genève les 10 et 11 avril 2008;

c) Le séminaire d'application intitulé «Financement initial et "volonté d'investissement" des entreprises innovantes», qui se déroulera à Moscou en mai 2008;

d) La troisième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle, qui aura lieu à Genève du 2 au 4 juillet 2008; et

e) La troisième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui se tiendra à Genève du 3 au 5 décembre 2008.

27. Un certain nombre de délégués ont souligné que l'Examen comparatif devait être adapté aux utilisateurs et être accessible aux fonctionnaires des différents niveaux de compétence. Le rapport pourrait comporter des sections avec questions et réponses et inclure des expériences pratiques pour en faciliter la compréhension. Les expériences négatives et les échecs pourraient occuper une large place pour mieux guider les futurs moyens d'action. L'Examen comparatif pourrait aussi profiter d'une rétroaction mieux structurée grâce à l'utilisation de questionnaires. Ce genre d'enquêtes augmenterait l'utilité du rapport, et les réponses aux questions pourraient être obtenues de manière informatisée.

28. Le secrétariat a bien accueilli ces observations et a invité les membres de l'Équipe à contribuer activement aux travaux sur l'Examen comparatif, conformément à ces suggestions. Les examens comparatifs deviendront par la suite des instruments plus pratiques, comme des guides et des trousseaux d'information. À ce titre, ils pourraient être considérés comme une étape intermédiaire dans l'élaboration des produits finals qui seront ultérieurement utilisés pour les activités de renforcement des capacités. Il a aussi été rappelé que la plate-forme pour l'échange

d'informations est un outil efficace permettant d'obtenir une rétroaction et de faciliter les échanges entre les membres de l'Équipe et d'autres parties prenantes.

29. L'Équipe a adopté le plan d'activités de son programme de travail pour 2008, tel qu'il figure en annexe (y compris le calendrier de réalisation et la procédure de travail), en tenant compte des propositions formulées durant les délibérations. Elle a invité le secrétariat à proposer, d'ici la fin février et en consultation avec l'Équipe, un plan détaillé sur l'Examen comparatif qui doit être effectué en 2008, en tenant compte des documents présentés et des discussions ayant eu lieu au titre du point 2 de l'ordre du jour du séminaire. Le Président a invité les membres de l'Équipe à participer activement aux travaux menés en collaboration relativement à l'Examen comparatif et à la Synthèse des moyens d'action en contribuant au processus de manière pertinente et en temps utile.

## **VII. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 5 de l'ordre du jour)**

30. Le secrétariat a rappelé que le Comité avait fait valoir, à sa deuxième session, l'importance des travaux futurs sur le renforcement des capacités, comme l'indique le document ECE/CECI/2007/11: «Le mandat du Comité fait ressortir l'importance des activités de renforcement des capacités dans les domaines prescrits. À partir de 2009, le programme de travail fera une plus large place aux activités de renforcement des capacités dans les pays ou les sous-régions qui en feront la demande.». À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de «... faciliter la transposition des résultats des travaux normatifs dans des outils de renforcement des capacités, notamment des matériels et modules de formation» (ECE/CECI/2007/2).

31. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des activités de renforcement des capacités qui pourraient être organisées sur un plan général, ainsi que, plus spécifiquement, dans le domaine thématique des politiques d'innovation et de compétitivité. Ces activités varient en fonction des fonds disponibles, particulièrement des ressources extrabudgétaires prévues à ce chapitre. Il a été souligné que les contributions pouvaient aussi prendre la forme d'un appui en nature, par exemple la participation d'experts nationaux et la fourniture d'installations destinées à accueillir des séminaires régionaux.

32. Le représentant du Bélarus a informé les participants de la possibilité d'y organiser un séminaire régional sur ce thème durant le premier semestre de 2009. Un dialogue sera engagé avec le secrétariat pour concrétiser cette possibilité.

33. Le représentant de la République tchèque a déclaré que les politiques en matière d'innovation et de technologie seront des priorités de la future présidence tchèque de l'Union européenne. Une conférence, à laquelle seraient conviés un grand nombre de participants, pourrait être organisée sur cette question en République tchèque en 2009. Le représentant tchèque tiendra le secrétariat au courant de ce qu'il adviendra de cette activité et examinera la possibilité que le Gouvernement de la République tchèque soutienne les futures activités de renforcement des capacités de l'Équipe.



**VIII. QUESTIONS DIVERSES (point 6 de l'ordre du jour)**

34. Les participants sont convenus de tenir la réunion suivante de l'Équipe de spécialistes durant la seconde moitié de mars 2009, sous réserve que le programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques soit approuvé à sa troisième session, du 3 au 5 décembre 2008, et que cette réunion ne coïncide pas avec d'autres manifestations.
35. Les participants sont convenus que le secrétariat établirait le rapport sur la session dans les quinze jours qui suivraient celle-ci, et que ce dernier serait examiné et adopté par les membres du Bureau au nom de l'Équipe. Ce rapport serait ensuite distribué à tous les membres de l'Équipe.

## Annexe

### PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2008

#### Calendrier de réalisation des principaux produits:

1. Examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation

**Titre provisoire:** «Amélioration des performances des entreprises en matière d'innovation: moyens d'action et mesures concrètes»

#### Principaux thèmes à aborder:

- a) Création d'un environnement propice au renforcement de la capacité d'innovation des entreprises;
- b) Renforcement des liens entre l'industrie et la science;
- c) Augmentation de l'efficacité des structures d'aide à la création et au développement d'entreprises favorisant l'innovation;
- d) Promotion des regroupements d'entreprises innovantes: aspects pratiques; et
- e) Soutien aux compétences en matière d'innovation et au capital humain des entreprises.

Projet de plan général	15 février 2008
Consultations complémentaires concernant un plan détaillé	fin février 2008
Les membres de l'Équipe fournissent des contributions (documents stratégiques nationaux, programmes, études de cas, analyses, statistiques et autres informations utiles)	mars-avril 2008
Le secrétariat établit la première version de l'Examen comparatif	fin mai 2008
Consultations avec l'Équipe de spécialistes sur la première version de l'Examen comparatif	juin 2008
Le secrétariat établit la version finale de l'Examen comparatif	30 juin 2008
2. Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation	
Accord sur un plan général (reposant sur l'Examen comparatif)	fin juillet 2008

Le secrétariat établit la première version de la Synthèse des  
moyens d'action

10 septembre 2008

Consultations avec l'Équipe de spécialistes sur la première version  
de la Synthèse

septembre 2008

Le secrétariat établit la version finale de la Synthèse

30 septembre 2008

-----